Ambassade
de la République du Bénin
près la Confédération Suisse

Mission Permanente du Bénin
auprès de l'Office des Nations Unies
et des Autres Organisations
Internationales à Genève

55

XXème Session du Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

RAPPORT DE LA SLOVENIE

-----@-----

DECLARATION DU BENIN

-----@-----

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la Slovénie, conduite par M. Goran Klemenčič, Ministre de la Justice et salue les efforts et les réalisations des Autorités slovènes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage de la Slovénie à l'EPU en 2010.

Plusieurs actions sont à inscrire au titre de la promotion et de la protection des droits humains dans ce pays, notamment :

- la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- l'entrée en vigueur de la loi sur l'intégrité et la prévention de la corruption ;
- l'adoption de plusieurs modifications apportées à la loi sur la protection internationale notamment l'aide juridictionnelle gratuite garantie aux demandeurs de protection internationale ;
- l'adoption d'un Programme national de mesures en faveur des Roms pour la période 2010-2015.

La délégation du Bénin apprécie à leur juste valeur ces avancées significatives, et invite la Communauté internationale à continuer à appuyer les Autorités slovènes, dans le cadre de leurs efforts pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Enfin, la délégation du Bénin recommande aux Autorités slovènes de :

- renforcer les mesures visant à s'assurer qu'il existe des voies de recours efficaces pour les victimes potentielles de discrimination ; et
- prendre les mesures idoines afin que davantage de femmes occupent des fonctions électives.

Je vous remercie.